

Bulletin Adhésion Fonds de sécurisation du dispositif IML - Programme 177
--

Nom de la structure:

Nom du directeur/trice :

Nom de la personne responsable du dispositif IML:

Réseaux auxquels votre structure est adhérente :

Département(s) de mobilisation des logements :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nombre de logements en IML Programme 177 occupés par un locataire ou sous-locataire à partir du 1^{er} Janvier 2018

Sous location :

Mandat de gestion :

Nature du parc de logements en IML Programme 177

Parc Privé

Parc Public

Nature du parc en location/sous-location :

Nombre de logements dans le parc privé :

Nombre de logements dans le parc public :

Montant de la cotisation annuelle, à calculer selon le tableau ci-dessous :.....

Location/sous-location Cotisation au logement	Mandat de Gestion Cotisation forfaitisée par tranche de logement	
<ul style="list-style-type: none"> • 80€ par logement pour la 1^{ère} année d'adhésion • 60€ par logement au moment du renouvellement de l'adhésion 	De 1 à 10 logements	100€
	De 11 à 25 logements	275€
	De 26 à 50 logements	600€
	De 51 à 75 logements	975€
	De 76 logements et plus	350€ / 25 logements supplémentaires

En adhérant au fonds l'association reconnaît avoir pris connaissance du [règlement](#) de ce dernier et adhérer pleinement à ses principes.

Afin de justifier des logements relevant de l'IML financé sur le Programme 177, l'adhérent s'engage à transmettre au gestionnaire du fonds la copie du-tableau de données régional IML (ou a minima une extraction du volet logement) qu'il envoie semestriellement à l'État (DDETS/PP).

Le formulaire d'adhésion est à renvoyer tous les ans en janvier pour actualiser le calcul de la cotisation (base : nombre de logements présents depuis le 01/01/2018 dans le dispositif IML P177 au 31/12/n, les logements captés en cours d'année n+1 seront comptés dans la cotisation de l'année suivante).

La cotisation se règle par virement auprès du gestionnaire du fonds.

Fait et signé à le

Signature :

Les financeurs publics :



Le gestionnaire du fonds :

Les réseaux partenaires du fonds :

